



MUNICIPALITE  
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny, le 29 octobre 2018

**PREAVIS N° 06/2018**

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BRETIGNY  
AU  
CONSEIL GENERAL**

**Relatif aux conditions d'utilisation de la déchetterie de Praz-Faucon à Cugy**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**Préambule**

Suite à la construction de la déchetterie de Cugy au lieu-dit « Praz-Faucon » en 2011 et à la fusion refusée en 2014, des discussions entre Bretigny et Cugy ont été entreprises dès 2016 afin d'obtenir une offre concrète d'utilisation commune de ladite déchetterie. Fin 2017, un projet de convention de droit administratif régissant l'usage de cette structure est rédigé. La Commune de Morrens est également intéressée par ce projet.

**Informations de la Municipalité**

Pour information, la convention régissant l'utilisation de la déchetterie de Cugy est de la compétence de l'exécutif, soit de la Municipalité. Cependant, au vu de l'importante implication pour nos citoyens, la Municipalité a fait le choix de soumettre cet objet à l'appréciation du Conseil général.

Une visite publique de la déchetterie de Cugy s'est déroulée le 7 septembre 2018 en présence d'une cinquantaine de personnes et une séance d'information à la population a eu lieu le 3 octobre 2018 dans notre grande salle.

La Municipalité a de plus souhaité récolter l'avis des habitants de Bretigny-sur-Morrens quant au projet de rejoindre la déchetterie de Cugy. Un sondage a ainsi été effectué auprès de la population. Il montre les résultats suivants :

A la question :

*Etes-vous favorable à la fermeture de la déchetterie du Bois Dessous de Bretigny ?*

76 personnes ont répondu oui. 52 étaient contre. Cependant, sur ces 52 réponses négatives, 20 personnes précisait qu'elles y seraient favorables si l'on gardait un éco-point avec le papier, le verre et les petits déchets verts ménagers. (Ce qui ramène les résultats à 96 oui et 32 non).

A la question :

*Soutenez-vous le projet de rejoindre la déchetterie de Cugy ?*

72 personnes ont répondu oui, 53 personnes non. Là encore, 20 personnes adhèrent au projet si un éco-point est maintenu au village, ce qui ramène le résultat à 92 oui et 33 non.

A la question :

*La Municipalité souhaite maintenir les petits déchets verts ménagers sur la place Moloks à Bretigny. Etes-vous favorable à cette décision ?*

113 personnes y sont favorables, contre 13.

*Remarque :* Suite à ces retours, la Municipalité a repris la discussion avec la commune de Cugy, qui a accepté en octobre 2018 la décision de Bretigny de garder un éco-point comprenant le verre, le papier et les petits déchets verts ménagers à la place Moloks. Bien que ce sondage soit indicatif, il montre cependant une tendance favorable dont il convient de tenir compte.

### **Situation actuelle**

La déchetterie de Bretigny-sur-Morrens, sise au Bois-Dessous, dont la mise à l'enquête date de 1998, ne répond plus aux standards actuels, ni aux besoins d'une population semi-urbaine quant au minimum de confort et de possibilités de tri d'une déchetterie moderne.

Un courrier de la Direction générale de l'environnement (DGE) daté du 18 octobre 2018 abonde dans le sens de la Municipalité en citant d'autres réalisations dans notre région (Cheseaux-Bournens-Sullens) et trouve le projet de rejoindre la déchetterie de Cugy tout à fait adéquat, tout en gardant un équipement de proximité dans la commune (ordures ménagères, papier, verre). Il précise également que les autorisations avaient été délivrées à titre exceptionnel et dérogent notamment aux principes en matière d'autorisation de construire fixés dans la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Il confirme donc que ce statut rend impossible tout nouvel aménagement sur le site et empêche d'envisager son développement, et constitue donc un autre avantage pour ce projet de rattachement à la déchetterie de Cugy.

Pour rappel, en 2009 déjà, nous avons réaménagé notre écopoint de la place de l'abri PCi avec des containers semi-enterrés de type « Moloks », sans toucher à notre structure du Bois-Dessous, au vu des incertitudes quant à son utilisation future.

Nous possédons donc actuellement 13 Moloks (y compris 1 Molok au terrain de football), dont 5 sont affectés pour les ordures ménagères (OM), 5 pour le papier-carton et 3 pour le verre trié. Des containers pour le PET, l'alu-fer blanc, les capsules Nespresso, les petits déchets verts et les textiles usagés complètent l'éco-point actuel.

Les autres possibilités de tri, au nombre de 12, sont situées au Bois-Dessous en zone forêt (bois, plastique, ferraille, déchets inertes, déchets verts, déchets ménagers encombrants et déchets spéciaux).

### **Situation future**

La déchetterie de Praz-Faucon, dont la construction date de 2011, se situe à environ 2.5 km du centre de notre village, à la sortie sud de Cugy direction Lausanne, au chemin du Couchant 2. Elle se trouve ainsi à proximité directe de divers équipements utilisés régulièrement par la population, tels que la poste ou les commerces d'alimentation.

Cette déchetterie moderne a une capacité prévue pour 6'000 habitants (Cugy 2'750 habitants/ Bretigny 850 habitants). Son accès est sécurisé, avec un sens de circulation et une facilité d'accès, car sur routes goudronnées. Le site est éclairé et une employée y travaille en permanence (actuellement à 60%).

Les horaires d'ouverture hebdomadaire seront élargis à 28h30 en été et à 15h15 en hiver, ce qui correspond à des ouvertures quotidiennes sauf le dimanche et le lundi. Pour comparaison, la déchetterie de Bretigny est ouverte quant à elle 4h30 par semaine en été et 1h30 en hiver.

La déchetterie de Cugy dispose de plus de 55 possibilités de tri (sagex, câbles, inox, alu, laiton, cuivre, ferraille, plastique, cartons, bouteilles de lait, médicaments, capsules Nespresso, piles, toners, électroménager, informatique, télévisions, déchets spéciaux, encombrants, huiles, gazon, branches, etc.). Un lieu convivial d'échange pour les jouets et les livres se trouve également à l'intérieur du site. Ces possibilités permettent un tri important de nos déchets, garantissant un meilleur impact écologique. Elle dispose de bennes compactantes qui permettent une réduction significative des coûts de transports.

Le projet de rejoindre la déchetterie de Cugy implique, pour Bretigny, la fermeture du site du Bois-Dessous. Cependant, la place Moloks de l'abri PC restera à disposition de la population pour les ordures ménagères (OM), le papier, le verre, ainsi que les petits déchets verts ménagers, selon le souhait de la population.

Par ailleurs, la Municipalité proposera sur demande un service gratuit d'aide pour les personnes à mobilité réduite ou âgées qui ne disposeraient pas d'un soutien possible par des proches, pour emmener leurs déchets à Cugy.

## Coûts

La gestion des déchets en 2017 a coûté CHF 131'000.- (hors encaissement des taxes forfaitaires, rétrocession de la taxe au sac et amortissements comptables) à la commune de Bretigny.

La convention avec adhésion des trois communes prévoit un coût refacturé de CHF 91.- par utilisateur (651 utilisateurs pour Bretigny) auquel s'ajouteront les frais d'enlèvement et de traitement de nos OM/papiers/verres et petits déchets verts compostables de notre Ecopoint Moloks. Le total des frais est donc estimé à CHF 121'000.-, soit une légère diminution des coûts annuels d'environ CHF 10'000.-.

En cas de non adhésion de Morrens, la refacturation par utilisateur serait de CHF 108.-, ce qui correspondrait à un coût total d'environ CHF 132'000.- donc une situation financière égale à la situation actuelle mais permettant un meilleur tri pour la population.

Ces chiffres sont des estimations basées sur les montants bouclés en 2017 et prévisionnels 2018.

Bien que l'aspect financier soit important, la Municipalité a pour objectif d'offrir un meilleur service de gestion des déchets à sa population. Elle pourra ainsi disposer d'une déchetterie moderne très proche de Bretigny **tout** en gardant un écopoint sur site.

## Avantages

Le projet comporte de nombreux avantages pour la commune, tels que:

- des infrastructures modernes, propres, sécurisées et complètes
- du personnel professionnel sur site, permettant l'accueil et l'aide aux utilisateurs
- des accès routiers adéquats
- des horaires étendus (5 jours sur 7), plus favorables aux personnes qui travaillent
- tous les déchets recyclables réunis au même endroit
- une augmentation importante des possibilités de tri (55 emplacements)
- un impact écologique par la possibilité donnée à chacun d'effectuer un meilleur tri des déchets
- de légers gains financiers pour la commune (investissements futurs, coûts des déchets)
- la possibilité de faire baisser la taxe forfaitaire
- une solution pérenne en cas de changement de la législation sur les déchetteries ayant reçu des autorisations exceptionnelles en zone forêt
- le maintien des principaux déchets sur la place de l'abri PCi
- une distance un peu plus grande, mais cependant peu importante en regard d'autres trajets effectués couramment pour les achats et les loisirs des ménages.

Bien que les avantages soient importants, la Municipalité est consciente que le projet comporte quelques désavantages. Ainsi, la distance à parcourir sera légèrement plus grande pour une partie de la population. Par ailleurs, la place Moloks ne conservera pas tous les déchets recyclables actuels (PET, textiles, capsules Nespresso, piles, fer blanc et alu). De plus, l'indépendance de la commune sera moins grande (règlements, directives), cependant cela est un élément déjà largement expérimenté pour d'autres infrastructures, telles que l'école, le SDIS, ou d'autres services, rationalisés entre plusieurs villages.

Au vu de ces éléments, la Municipalité estime que le projet comporte un nombre d'avantages nettement plus importants que de désavantages. Suite également aux retours de la population, la Municipalité considère qu'il est important de saisir l'opportunité de rejoindre la déchetterie de Cugy et est convaincue que le présent préavis répond à l'intérêt général de la commune et de sa population.

## Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal no 06/2018,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Le Conseil Général de Bretigny-sur-Morrens décide :

- de rejoindre la déchetterie de Cugy, comme décrit dans le projet ci-dessus
- d'autoriser la Municipalité à négocier les conditions régissant l'utilisation de la déchetterie de Praz-Faucon à Cugy

Adopté en séance de Municipalité le 29 octobre 2018

Au nom de la Municipalité

Syndic  
  
M. MOOSER



Secrétaire  
  
L. BASTIDE